

POSTE CONTRACTUEL DE 24 MOIS AVEC POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT

La MRC de L'Assomption recherche actuellement un candidat pour pourvoir un poste de
Conseiller en aménagement et développement

À la recherche d'une organisation soucieuse de parfaire et de promouvoir un aménagement et un développement durables de son territoire ? Viens te joindre à une équipe de professionnels compétents et dynamiques !

PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Relevant du directeur de l'aménagement du territoire, le conseiller en aménagement et développement se voit attribuer les tâches et responsabilités décrites ci-dessous.

- Participe à la révision du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);
- Contribue au suivi du SADR, notamment en effectuant les analyses de conformité des règlements municipaux;
- Contribue à la rédaction des règlements de modification au SADR ou à tout autre règlement relevant du service de l'aménagement du territoire;
- Coordonne la mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole (PDZA) et saisit les opportunités de financement reliées à ce plan;
- Procède à la révision du PDZA tout en y intégrant un système de monitoring;
- Participe à la mise en œuvre du Plan régional sur les milieux naturels (PRMN);
- Participe à la préparation des dossiers et assiste aux activités de consultation publique ainsi qu'aux divers comités professionnels et consultatifs liés à l'aménagement du territoire;
- Répond aux demandes des municipalités, ministères, organismes et partenaires de la MRC dans le cadre des responsabilités du service;
- Effectue des analyses et des relevés sur le terrain;
- Rédige des rapports techniques et vulgarise les résultats;
- Conseille le directeur du service en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de développement économique et rural;
- Effectue toutes autres tâches connexes à sa fonction selon les directives de la MRC.

FORMATION ET QUALIFICATION RECHERCHÉES

- Détenir un diplôme de premier cycle universitaire en urbanisme, en géographie environnementale, en géographie et aménagement durable ou dans un domaine compatible à la fonction;
- Avoir acquis un minimum de trois années d'expérience dans des fonctions similaires;
- Être membre de l'Ordre des urbanistes du Québec ou en voie de le devenir (un atout);
- Bonne connaissance du logiciel ArcGis (un atout).

COMPÉTENCES ET APTITUDES PROFESSIONNELLES

- Excellente connaissance des lois liées à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire;
- Sens des responsabilités, autonomie, jugement et initiative;
- Habiletés interpersonnelles et communicationnelles : esprit d'équipe, collaboration, entretient et approche client;
- Habileté en gestion de projets;

- Excellente capacité d'analyse et de synthèse;
- Excellente maîtrise de la langue française écrite et parlée.

CONDITIONS D'EMPLOI

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon la grille salariale et le cahier des conditions de travail en vigueur.

- Horaire de 34 heures du lundi au jeudi (8h – 12h et 13h – 16h30) et le vendredi (8h – 12h);
- Un programme de développement des compétences;
- Cotisation professionnelle (AARQ et OUQ);
- Contrat de deux ans avec possibilité de renouvellement.

POUR POSTULER

Toute personne intéressée par ce poste et répondant aux exigences et qualifications requises doit faire parvenir son curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation à l'attention de monsieur Martin Lapointe, directeur de l'aménagement du territoire, en mentionnant le titre du poste par courriel à brousseau@mrclassomption.qc.ca.

Toute candidature doit être reçue avant le 15 octobre 2021 à 16h30.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui manifestent un intérêt envers la MRC de L'Assomption. Seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue seront contactés. Les entrevues se dérouleront entre le 18 et le 22 octobre 2021.

Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

La MRC de L'Assomption adhère aux principes d'équité en matière d'emploi.